



**Groupe des élus de gauche  
et républicains**

## **4<sup>ème</sup> ASSISES DÉPARTEMENTALES POUR L'ALTERNANCE : LES DÉCHETS**

**- Jeudi 23 novembre 2006 -**

**Christophe COUNIL :** Tout d'abord, j'aimerais, au nom des élus de Gauche au Conseil général de la Sarthe, vous remercier pour votre présence à cette quatrième réunion des Assises Départementales pour l'Alternance, dont l'objectif n'est pas de déplacer les foules, mais de créer un véritable débat de fond.

Aujourd'hui notre groupe est constitué de 16 élus, notre objectif étant de devenir majoritaire au conseil général, il nous semble donc utile dans le cadre de la démocratie participative de créer une série de rencontres, dont celle-ci sur le thème du traitement des déchets ménagers et assimilés.

D'autant plus que le PEDMA (plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés) a fait couler beaucoup d'encre. Elaboré dans un premier temps par la Préfecture, il a été annulé par le tribunal administratif de Nantes. La majorité départementale a donc décidé de relancer une réflexion pour la construction d'un nouveau schéma départemental. Le Ministère de l'écologie a cependant fait appel de la décision, si le tribunal ne confirme pas l'annulation, alors le schéma redeviendra légal, mais dans le cas contraire, la réflexion prend alors tout son sens. Nous partons du principe que le schéma précédent est caduc et qu'une nouvelle réflexion est nécessaire.

**Nelly HEUZÉ :** Je suis membre de la commission environnement, et à mon sens la problématique des déchets est un enjeu majeur qui se revêtira un caractère prioritaire lorsque le groupe de gauche deviendra majoritaire.

**Michel LETELLIER :** Il est à noter que la commission environnement ne date que de 2001.

**Nelly HEUZÉ :** Dans le cadre de la commission, la possibilité nous a été donnée de visiter 2 sites : une usine d'incinération, et un centre de stockage des déchets.

Je retiendrai 3 pôles d'actions essentiels :

- ? Réduction de la pollution des déchets, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Il faut savoir que l'on produit en moyenne 40kg de déchets par an et par habitant. Il est donc nécessaire de limiter la production de ces déchets, en continuant des actions comme celle des sacs de caisses dans les magasins. De même il faut poursuivre les efforts en matière de recyclage, encourager le compostage des déchets,

ainsi que la sensibilisation quant à la réduction de ces déchets. Il reste de ce côté-là beaucoup à faire.

- ? Il faut avoir une réflexion sur les déchets ultimes et leurs inconvénients. Pour avoir visité une usine d'incinération, il semble nécessaire que le choix du site ne soit pas imposé, mais qu'il soit le fruit d'une concertation, avec la prise en compte des nuisances.
- ? Le tri et l'efficacité du tri. L'éducation commence à porter ses fruits, mais la chaîne du recyclage reste à faire évoluer. Il existe des pistes comme des taxes sur le recyclage des vêtements au profit d'Emmaüs.

**Gérard SAUDUBRAY :** Concernant l'organisation par rapport au PEDMA, il y a une commission environnement dirigée par Madame Labrette-Menager. La difficulté était de trouver un point de départ à l'élaboration de ce PEDMA. C'est ainsi que la réflexion menée par cette commission aboutit sur un découpage par pays. Ce découpage entraîne des difficultés car par exemple le canton de la Suze est rattaché à la vallée de la Sarthe, alors que les déchets n'ont pas de limite géographique, que ce soit au niveau d'un pays ou même d'un département. Pour ce qu'a dit Nelly Heuzé, je dois admettre que je suis plutôt réticent par rapport à l'idée de la taxe, car celle-ci induit un « utilisateur payeur deux fois » puisque la répercussion est à la fois sur le prix d'achat, et à la fois au travers de la filière de recyclage.

**Claude DROUIN :** Il faut d'abord tenir compte de l'annulation du PEDMA. C'est un échec dû à un manque d'écoute et de réflexion qui remettait à se défausser sur les autres départements.

Il doit y avoir un plan départemental, c'est aux sociétés de se conformer à ce plan, or ce qui s'est produit c'est l'inverse c'est-à-dire que les grandes sociétés ont anticipé forçant par là même le plan à s'adapter à elles.

En conséquence, il faut éviter cela en tenant compte de la situation géographique et en cela le découpage par pays est bon. Le département lui se doit de limiter les déplacements vers d'autres départements.

**Un responsable d'association :** La bataille a été conduite par 3 associations, pendant 4 ans, sur le terrain. Nous avons critiqué les propositions de la Préfecture sur la forme et sur la philosophie. C'est bien grâce à Bouloire, que le PEDMA a été annulé. Nos arguments intervenaient sur le chiffrage donné, la distance, les secteurs. Notre association demande de tirer les enseignements d'une lutte des populations des cantons de Saint Calais et de Bouloire. Nous avons fait des propositions en tant qu'association, il en résulte une documentation de 7 pages adressée aux élus du Conseil Général, qui est à votre disposition. Ces propositions portent sur :

- ? La réduction des déchets
- ? La prévention
- ? Tri/recyclage/valorisation
- ? Sectorisation, en termes d'égalité de droits et de devoirs au niveau de tous les secteurs car cela est gage d'équité et d'équilibre.

Face à la majorité qui nous avait envoyés dans le mur, nous resterons déterminés et durs, notamment face au principe de projet de centres d'enfouissements car d'autres options existent.

**Un élu du canton de Montfort le Gesnois :** Les maires et le conseil général sont en charge de la politique d'hygiène et du PEDMA. Les déchets ménagers découlent des maires. Les

déchets liés à l'activité économique professionnelle sont liés au Département et à la Région. Nous on traite les déchets à 30€ la tonne, le privé le fait pour 80€ la tonne. Le Cap des 100.000 tonnes pour amortir est faux. Il y a une cohérence à avoir sur les déchets économiques non dangereux. En ce qui concerne les PME-PMI, il faut encourager la collecte sélective afin d'en réduire le tonnage. Enfin concernant la sectorisation : on ne devrait pas accepter des gens qui ont refusé de s'impliquer dans un syndicat.

**Michel LETELLIER :** En ce qui concerne l'organisation au Conseil Général, il y a une commission interne sur les études liées au nouveau PEDMA Nous répondons favorablement à ce que les associations participent au débat afin que le PEDMA tienne la route, avec de bonnes bases et de bons chiffres, et pas des chiffres de 1992.

Dans les collectivités, on constate que les quantités de déchets diminuent grâce à la mise en place de déchetteries. Il s'avère cependant nécessaire de se fixer des objectifs, dans le but de faire diminuer la quantité de déchets, afin de diminuer le nombre d'usines de traitement et d'enfouissement. De même il est très important de travailler sur la communication, dans ma collectivité nous avons créé un emploi dédié à cela. De même il y a nécessité de maîtrise publique via les élus du sud Sarthe avec le syndicat sud Sarthe pour monter un exutoire sur son secteur

**Claude DROUIN :** Lors de l'enquête publique, dans certaines villes, il y avait 0 avis.

**Militant associatif :** Pour la prochaine étude du PEDMA, il faut insister sur les principes de réductions à la source, ainsi que sur le tri et la valorisation.

Comme l'a dit Monsieur Letellier, cela doit se faire via la sensibilisation autour de la réduction des déchets, au niveau scolaire, mais également au niveau des adultes.

De même apparaît le principe de proximité, une fois que l'on a valorisé le tri, il faut valoriser les déchets ultimes au plus près, en prenant en compte le coût global, ce dans le but de minimiser les transports. Sur la nécessité d'une étude portant sur 5 ou 6 secteurs, il semble de toute façon nécessaire d'établir une synthèse au niveau du Département. On sait qu'il y a deux trous : le nord Sarthe et le sud Sarthe.

**Militant associatif :** Le mot déchet ultime a été rayé du vocabulaire usuel. Le déchet ultime était à mon sens une des lacunes du PEDMA précédent. Lorsque l'on parle de 30€ ou 80€ la tonne, prend-on en compte la dimension temps, sur une trentaine d'années par exemple.

**Michel LETELLIER :** Ces coûts tiennent bien compte de la post-exploitation.

**Un élu du canton de Montfort le Gesnois :** Si ce n'est pas à l'euro près, cela rentre bien en compte dans le calcul.

**Militant associatif :** Pour le futur PEDMA, il semble pertinent d'utiliser les informations de l'observatoire des déchets mis en place à cette occasion. Cet observatoire est-il sectorisé ? Recouvre-t-il les 6 secteurs ? Les moyens engagés permettent-ils de bien faire les choses ?

**Militant associatif :** Il faut admettre que la Sarthe possède un certain retard puisque environ 50% des ordures vont en décharge. Il est possible de réussir au sein des grands ensembles à condition d'associer tout le monde autour de la question des déchets, il y a des choses crédibles à faire, à l'exemple de ce que fait l'Allemagne, par ailleurs le système de recyclage peut être source d'emplois.

**Un responsable d'association :** Le plan du Préfet est parti de l'analyse de 5 secteurs. Nous pensons que c'était là une bonne idée. Cependant lorsque l'on regarde les conclusions, nous avons 3 décharges sur Bouloire et Saint Calais, la sectorisation avait là disparu.

Nous souhaitons rester force de proposition quelque soit l'interlocuteur de manière loyale c'est-à-dire sans a priori. Des propositions concrètes et pragmatiques sont une nécessité :

Faire de la prévention, c'est-à-dire éviter le déchet à l'achat. Ce discours prend d'autant plus d'écho que le prix des matières premières s'envole.

En ce qui concerne les zones industrielles il faut une systématisation des déchetteries, avec éventuellement des bourses d'échanges des déchets, sur les métaux par exemple.

Une sectorisation sous l'angle des moyens du Département que ce soit CUM ou SMIRGEOMES

Il s'agit d'une question de responsabilité publique.

**Un représentant d'une association de consommateurs :** Au sujet de la taxe professionnelle, sur les produits ménagers, elle est en rapport avec le recyclage des équipements rapportés aux professionnels. Se projeter de manière industrielle semble très compliqué. L'association a été contactée par le Conseil général pour désigner un représentant, qui participera à un groupe de travail par thème, et pas seulement par secteur. Comme il a déjà été dit, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

**Gérard SAUDUBRAY :** Je suis d'accord sur la communication et sur l'information, celle-ci est nécessaire, mais il ne faut pas duper les gens : plus on trie, plus ça coûte. Par ailleurs il existe certaines aberrations du système car le carton que l'on a trié peut à l'occasion aller servir de combustible à l'usine d'incinération rejoignant ainsi le reste de nos déchets non triés.

**Un élu du canton de Montfort le Gesnois :** Que le papier puisse à l'occasion servir de combustible ne me choque pas, calciner les déchets par contre n'est pas une solution, c'est juste un moyen de réduire la taille des déchets, il est nécessaire de trier les polluants. Il n'existe pas de solution unique.

**Un élu du canton de Montfort le Gesnois :** Quand on parle d'éducation, il serait intéressant d'unifier les méthodes de traitement, qui ne sont pas les mêmes aux 4 coins du Département, afin de ne pas rendre l'opération de triage trop compliquée. De même l'utilisation des affichettes « stop pub » permet de faire baisser significativement la masse des déchets.

**Michel LETELLIER :** En ce qui concerne les modes de triages, ils dépendent des modes de traitements disponibles à un endroit donné.

**Marietta KARAMANLI :** Le tri doit être l'affaire de tous. Il est par conséquent nécessaire d'éduquer et de sensibiliser également les industriels, afin de pouvoir leur imposer d'une certaine manière la limitation du volume de déchets. De même pour éviter le double paiement des déchets, le consommateur doit prendre en compte dans sa façon d'acheter et de jeter les coûts que ses actions vont entraîner

**Un élu du canton de Bouloire :** Cela me choque un peu, cela correspond à un débat de riches. Il ne faut pas oublier que les familles les plus défavorisées ne regardent pas l'emballage, leur véritable préoccupation c'est le prix.

**Un responsable associatif :** L'élaboration du PEDMA est en cours. Des équipes ont été mises en place, dirigées j'imagine par un chef de projet. L'équipe est elle garante d'une indépendance intellectuelle nécessaire pour la réalisation d'un PEDMA cohérent.

**Michel LETELLIER :** En ce qui concerne le Conseil Général, c'est le président du Conseil Général qui est responsable du projet. Une commission consultative à été créée. Les administratifs réalisent la coordination entre les commissions externes et internes, leurs travaux vont être par la suite rapportés pour la réalisation du PEDMA.

**Marietta KARAMANLI :** La responsabilité est politique.

**Militant associatif :** La communication envers les enfants c'est bien, la communication auprès des adultes est plus compliquée. Il est nécessaire d'apporter les garanties à la population.

**Militant associatif :** En ce qui concerne le traitement, et le choix concession publique/privé, il faudra tenir compte d'un cahier des charges très strict. Faut-il faire du traitement parce que c'est nécessaire ou bien par ce que cela coûte plus ou moins cher ?

**Militant associatif :** Les pots de rillettes sont fabriqués avec un dérivé de pétrole, n'est il pas possible de revenir à des emballages plus écologiques.

**Militant associatif :** Concernant les industriels il y a de l'éducation à faire, avec davantage de conseil, les entreprises y trouveraient leurs comptes.

**Claude DROUIN :** Il ne faut pas oublier que certaines entreprises on fait du chantage après le PEDMA en l'accusant de casser l'emploi.

**Christophe COUNIL :** Je vous remercie d'avoir pris part à cette réflexion qui fut je le pense très instructive. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des avancées sur ce dossier.